

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération N°2023-018-BC-1

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-018-BC du 15 mars 2023.

Date de convocation : 7 mars 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

**Extension du pôle communautaire – Sollicitation d'une
subvention au titre de la DSIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de mars à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents

Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s)

Mme GUILLERM Babeth

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. Gilbert MIOSSEC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Construit en 2010, le pôle communautaire ne dispose plus d'espaces suffisants pour héberger l'ensemble des services. Depuis un an, 5 bureaux sont relocalisés dans des locaux provisoires au hameau d'entreprises et l'unique salle de réunion modulable n'est plus suffisante pour répondre aux besoins. De plus avec les prises de nouvelles compétences, le bâtiment administratif devra être capable d'accueillir les nouveaux services eau/assainissement et PLUi-H ainsi que le renforcement des services existants.

Aussi la communauté de communes a confié une mission de programmation à la société Eiland Yk conseils pour élaborer le programme d'aménagement d'une extension du pôle communautaire. Cette mission de programmation menée en concertation avec les personnels communautaires a permis de qualifier les besoins actuels et futurs en matière de bureaux et d'espaces de travail et de les retranscrire dans un programme de travaux.

Ce programme répond notamment aux besoins suivants :

- 14 bureaux simples ou doubles dont 6 bureaux de réserve,
- une salle de réunion modulable de 50 personnes permettant, si besoin, l'organisation du conseil communautaire,

- 1 salle de réunion de 20 à 25 personnes pour la tenue des commissions de travail,
- 1 salle de réunion de 10 à 15 personnes et adaptée pour de la visioconférence,
- un office de restauration pour 20 à 25 personnes,
- une extension du parking extérieur de 40 places.

Ces aménagements nécessiteront la construction d'une extension d'environ 670 m² implantée en parallèle du pôle communautaire et jointe par un nouvel espace d'accueil qui assurera la liaison entre les 2 bâtiments. Le bâtiment actuel sera réaménagé sur 310 m² pour optimiser les surfaces construites.

En termes financiers, l'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est estimée à un total de 2 653 000 €HT.

Ce projet de construction d'un bâtiment communautaire est éligible aux crédits affectés à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et classé dans les opérations relevant de la priorité n°1, à savoir « Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant » (accroissement des compétences transférées en l'occurrence pour notre projet soumis à DSIL).

Le taux d'intervention de la DSIL se situe dans une fourchette de 20 à 50% du coût HT avec un plafond à hauteur de 500 000 €. A ce titre la Communauté de communes souhaite solliciter la DSIL 2023 pour cette opération à hauteur de 500 000 € et sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
TRAVAUX	2 653 000 €	DETR	400 000 €
		DSIL	500 000 €
		Région	200 000 €
		Département du Finistère	200 000 €
		Autofinancement	1 353 000 €
Total	2 653 000 €	Total	2 653 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu le vice-président-rapporteur, M. Gilbert Miossec ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet d'extension du pôle communautaire.**
- **Sollicite un financement dans le cadre de la DSIL 2023 à hauteur de 500 000 € pour le financement de ce projet.**
- **Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 mars 2023.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert MIOSSEC.

Le Président,
Henri BILLON.

